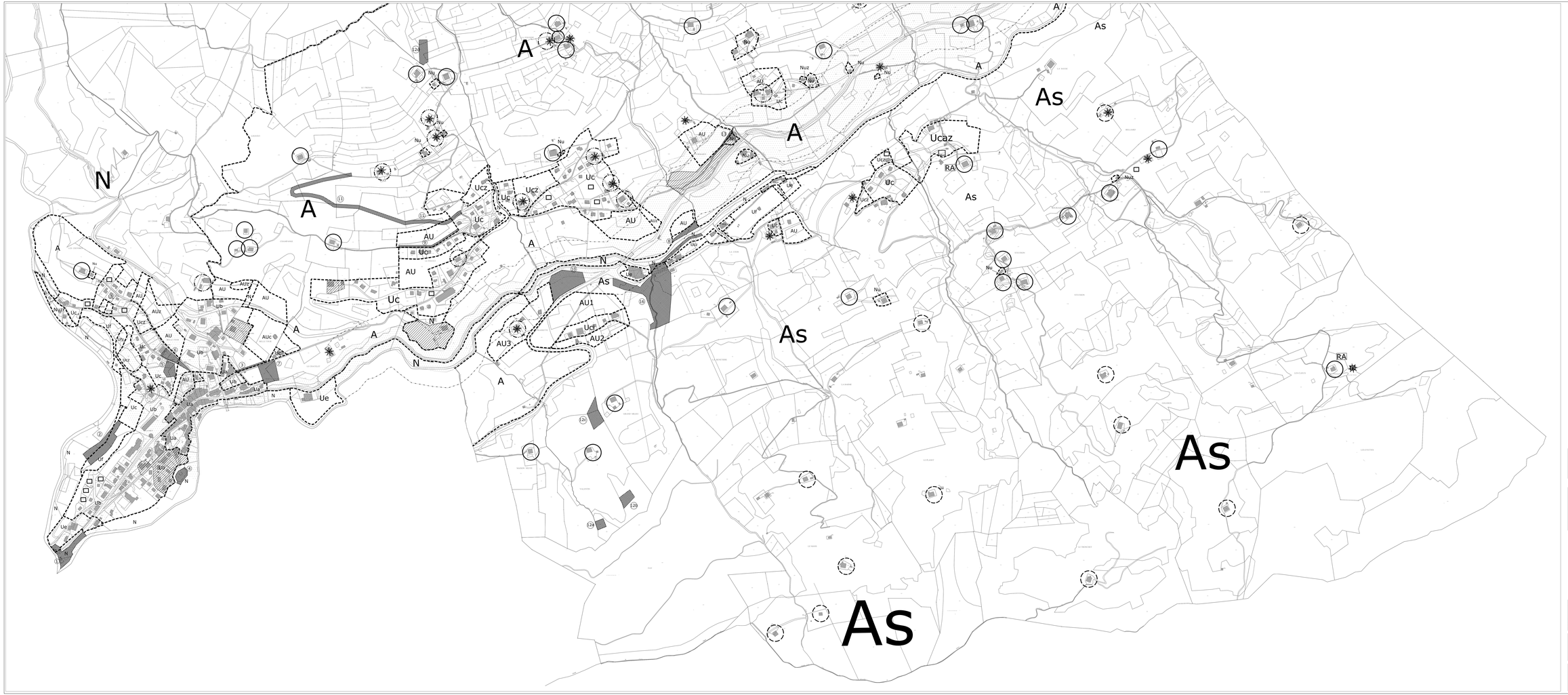

LEGENDE DES INDICES

Ua noyau bâti ancien du village
Ub extension immédiate du village
Uc zone d'extension de moyenne densité, à vocation résidentielle
Ue zone d'activités économiques
Uf zone d'équipements sportifs et de loisirs
AU zone d'urbanisation future
A zone naturelle agricole
As emprise du domaine skiable
N zone naturelle
Nu constructions isolées
indice "z" RIZ : prescriptions techniques
indice "p" PIZ : maintien du bâti à l'existant

Emplacements réservés

N° PLU	Opération	Bénéficiaire	Surface
1	Station de rétentgi pour assainissement	Commune	2 700 m²
2	Zone de loisirs de l'Arondine: activités sportives et de loisirs	Commune	4 230 m²
3	Parking du Chaudron	Commune	1 000 m²
4	Préservation des vestiges du Château. Espace public	Commune	1 000 m²
5	Stationnement	Commune	1 200 m²
6	Stationnement	Commune	1 000 m²
7	Extension du cimetière et stationnement	Commune	2 400 m²
8	Création de voirie	Commune	1 087 m²
9	Elargissement de voirie	Commune	500 m²
10	Réservoir. Périmètre de protection	Commune	5 540 m²
11	Réservoir. Périmètre	Commune	1 000 m²
12a	Périmètre de protection immédiat de captage AEP	Commune	610 m²
12b	Périmètre de protection immédiat de captage AEP	Commune	1 141 m²
13c	Périmètre de protection immédiat de captage AEP	Commune	2 178 m²
13d	Périmètre de protection immédiat de captage AEP	Commune	1 665 m²
14	Réservoir. Périmètre	Commune	1 000 m²
14	Réservoir. Périmètre de protection immédiat de captage AEP	Commune	3 038 m²
15	Réaménagement du site d'accueil de la table d'orientation	Commune	8 456 m²
16	Aménagement du domaine skiable : pistes + remontées mécaniques + stationnement	Commune	14 212 m²

Bâtiment d'élevage

Constructions identifiées au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme : valeur patrimoniale

Constructions identifiées au titre de l'article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme : qualité patrimoniale et architecturale

Bâtiments identifiés comme chalets d'alpage - bâtiments d'estive

RA Restaurants d'altitude nécessaires au fonctionnement du domaine skiable

Constructions nouvelles non recensées par le cadastre

Secteurs soumis à l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme (75 m de part et d'autre de l'axe de la RD 1212)

Axe bruyant RD 1212 : prescriptions acoustiques (arrêté préfectoral 25-06-1999)

Périmètres de sensibilité archéologique

COMMUNE DE :

FLUMET

Département de la Savoie

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION

Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2007

Mis à l'enquête publique par délibération du 7 novembre 2007

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 22 février 2008

Echelle : 1/2500à

Atelier 2 Architectes
12, Avenue A. Thiaffey
BP 27
38920 Crolles
Tél : 04 76 08 67 67
Fax : 04 76 08 67 68
mail : atelier 2@wanadoo.fr

Flumet - le Val d'Arly

4.2.2